ACTION SOCIALE

Protection juridique du mineur : repérer, signaler et accompagner la mesure

Face à une situation inquiétante concernant un enfant, les professionnels hésitent entre information préoccupante et signalement. Les rôles respectifs du conseil départemental du parquet et du juge des enfants restent flous, les écrits manquent de précision et la famille comprend mal ce qui se décide. Un format court destiné aux professionnels déjà en poste. Vous distinguez protection administrative et protection judiciaire. Vous situez le rôle de chaque acteur et le circuit des décisions. Vous travaillez la rédaction des écrits professionnels et la place accordée à l'enfant comme aux titulaires de l'autorité parentale.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
2 jours — 14 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 540 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Travailleurs sociaux éducateurs spécialisés référents de protection de l'enfance et professionnels des établissements accueillant des mineurs.

PRÉREQUIS
Exercer une activité en lien avec des mineurs ou avec leur famille.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Distinguer protection administrative et protection judiciaire de l'enfance
- Situer le rôle du conseil départemental du parquet et du juge des enfants
- Rédiger une information préoccupante ou un signalement exploitable
- Articuler autorité parentale et mesure de protection
- Associer l'enfant à la mesure qui le concerne selon son discernement

03 Programme détaillé

M1 Cadre et acteurs de la protection

- Qui décide quoi et à quel moment
- Distinguer protection administrative et protection judiciaire
- Situer le conseil départemental le parquet et le juge des enfants
- Repérer les critères de danger retenus pour agir
- Articuler la mesure avec l'exercice de l'autorité parentale
- À retenir : Le passage au judiciaire n'est pas une sanction mais une réponse à l'impossibilité d'agir avec l'accord des parents.

M2 Repérage et écrits professionnels

- Transformer une inquiétude en écrit utile
- Distinguer information préoccupante et signalement
- Décrire des faits observés sans les interpréter
- Structurer l'écrit pour qu'il soit exploitable par son destinataire
- Respecter le secret professionnel et ses aménagements
- Atelier : Réécriture d'une information préoccupante à partir d'un cas anonymisé.

M3 Mesures et accompagnement

- Vivre la mesure au quotidien
- Identifier les principales mesures éducatives et de placement
- Accompagner la famille pendant la durée de la mesure
- Recueillir et porter la parole de l'enfant
- Préparer les échéances et la fin de la mesure
- Mise en situation : Préparation d'un entretien avec des parents après la mise en place d'une mesure éducative.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 540 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr